



Documentation

Sage 100 Paie & RH

Juin 2024

**Acquisition des congés payés en cas
de maladie non professionnelle - Loi
DDADUE**

Table des matières

Cadre légal.....	4
Le champ d'application	4
Rappel des règles	4
Nouvelles règles	4
Indemnisation congés payés.....	4
Période de report.....	5
Obligations de l'employeur	5
Arrêts antérieurs.....	5
Exemples de calcul.....	6
Absence mois complet.....	6
Absence mois incomplet.....	6
Calcul du Brut congés.....	6
Mise en place du paramétrage.....	6
Préambule	7
Pré requis	7
Cas non gérés	8
Mise en place.....	8
Les éléments à récupérer du Plan de Paie Utilisateur	8
Mise à jour du dossier	8
Les adaptations dans votre dossier.....	9
Les paramètres	9
Les libellés de groupe	9
Les natures d'évènements.....	9
Les bulletins salariés	9
Détail des paramétrages disponibles.....	11
Valeurs du mois	11
Période de référence	12
Acquisition des congés payés maladie non professionnelle	13
Brut congés payés maladie non professionnelle	15
Alerte si dépassement congés payés maladie non professionnelle acquis	17
Jours d'absence.....	18
Natures d'évènements	18
Synthèse	19

Avertissement

Le plan de paie proposé a exclusivement pour vocation de vous aider dans la mise en place de votre dossier dans l'objectif d'établir vos bulletins de salaire. Des règles de paramétrages sont proposées par défaut sur la base des informations fournies par les Organismes de Protection Sociale (OPS) : URSSAF, Pôle emploi, Caisses de Retraite...

Cependant, il vous incombe de renseigner aussi vos propres spécificités. Pour vous accompagner, nous vous invitons à contacter votre partenaire habituel ou directement l'organisme concerné. Vous bénéficiez également d'un parcours de modules e-learning disponible sur votre espace Sage University et d'outils d'aide en ligne (Base de connaissances, centre d'aide en ligne et vos fils d'actualités mis à jour en temps réel).

Sage France ne pourra en effet être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs observées dans le plan de Paie et dans les bulletins de salaire qui sont édités.

Dans l'hypothèse où le destinataire du bulletin de salaire subi un préjudice financier ou autre du fait d'erreurs constatées dans le plan de paie et/ou dans les bulletins de salaire, la responsabilité de Sage ne pourra en aucun cas être engagée, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage.

Concernant les déclarations sociales nominatives, le périmètre DSN couvert est :

- DSN Signalement arrêt de travail / Signalement de reprise
- DSN Signalement de fin de contrat de travail
- DSN Signalement de fin de contrat de travail unique
- DSN Signalement d'amorçage des données variables
- DSN mensuelle (*)
- PASRAU

(*) Nous attirons votre attention sur le fait que notre solution ne permet pas de gérer les situations particulières liées au statut juridique et social des gens de la mer (ENIM) et toutes autres situations auxquelles Sage ne serait pas en mesure de répondre du fait d'éventuelles évolutions des cahiers techniques de la norme DSN applicable. Le cas échéant, Sage complètera la documentation des produits concernés sans délai.

Cadre légal



[LOI n° 2024-364 du 22 avril 2024 art 37](#) : Loi DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne)

Code du travail numérique : [Acquisition de congés payés pendant un arrêt maladie : les nouvelles règles](#)

Service public : [Un salarié peut-il acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie ?](#)

Le champ d'application

L'article 37 de la loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 permet de mettre en conformité le code du travail avec le droit européen en matière d'acquisition de congés payés pour maladie non professionnelle.

Dorénavant, les périodes de maladie non professionnelles seront assimilées à du temps de travail, permettant ainsi d'acquérir des jours de congé.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 24 avril 2024.

Rappel des règles

Extrait [economie.gouv.fr](#) :

« Le droit aux congés payés est ouvert au salarié, quelles que soit sa catégorie professionnelle, la nature de son contrat, ou sa durée du travail. Les congés payés constituent à la fois un droit et une obligation.

...

Le salarié à temps plein ou à temps partiel, ayant travaillé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum d'un mois de travail effectif, a droit à un congé de deux jours et demi ouvrables par mois de travail, soit 30 jours ouvrables (cinq semaines) pour une année complète de travail. »

Lorsque les absences du salarié sont assimilées à du temps effectif de travail, elles sont prises en compte dans le calcul des congés payés. Les absences pour maladie non-professionnelle pouvant être considérées comme du temps non effectif, elles pouvaient proratiser l'acquisition des congés payés.

Nouvelles règles

Extrait [code du travail numérique](#) :

« L'arrêt maladie du salarié, quelle que soit l'origine de cet arrêt (maladie professionnelle ou non professionnelle), ne le prive pas de droits à congés.

- Si la maladie est d'origine non professionnelle, le salarié acquiert 2 jours ouvrables de congés par mois d'absence, soit 24 jours ouvrables s'il a été absent toute la période d'acquisition.
- Si la maladie est d'origine professionnelle ou si le salarié est arrêté à cause d'un accident du travail, celui-ci acquiert 2.5 jours ouvrables de congés par mois d'absence, dans la limite de 30 jours ouvrables par période de d'acquisition. »

Les absences pour maladie non-professionnelle sont considérées comme du temps de travail effectif, elles permettent par conséquent l'acquisition des congés payés.

Indemnisation congés payés

L'indemnité de congés payés est calculée par comparaison entre 2 modes de calcul :

Méthode dite du 1/10^{ième} : l'indemnité de congés payés est égale à 1/10^{ième} de la rémunération brute totale perçue au cours de la période de référence.

En cas d'arrêt pour accident ou maladie d'origine non professionnelle, la rémunération pendant la période d'arrêt de travail est prise en compte à hauteur de 80 %.

Méthode dite du maintien de salaire : l'indemnité de congés payés est égale à la rémunération perçue si le salarié avait continué à travailler.

C'est le montant le plus avantageux qui est versé.

Période de report

Le salarié peut bénéficier d'une période de report de quinze mois pour utiliser les congés payés acquis durant son arrêt maladie, passé ce délai les congés payés non-pris seront perdus.

La date de départ de la période de report, varie selon la durée de l'arrêt :

- Si le salarié est dans l'impossibilité, pour cause de maladie ou d'accident, de prendre au cours de la période de prise de congés tout ou partie des congés qu'il a acquis, la période de report débute à la date à laquelle le salarié reçoit, après sa reprise du travail, les informations par son employeur
- Si à la fin de la période d'acquisition la suspension du contrat de travail dure au moins un an, la période de report débute à la date à laquelle s'achève la période de référence au titre de laquelle ces congés ont été acquis

Au terme d'un délai de 15 mois, les droits à congés expireront définitivement, même si le salarié est encore absent du fait de sa maladie et qu'en raison de la suspension de son contrat, il n'a pas pu être informé de ses droits par son employeur.

La loi précise que si l'employeur a pu informer le salarié car celui-ci est revenu avant l'expiration de la période de report de 15 mois, le point de départ de la fraction restante de la période de report sera la date à laquelle l'information a été délivrée par l'employeur.



Le site « [Code du travail numérique](#) » propose plusieurs infographies concernant la gestion du report des congés. Nous vous invitons à les consulter.

Obligations de l'employeur

Après un arrêt de travail pour maladie ou accident, l'employeur doit porter à la connaissance du salarié les informations suivantes :

- Le nombre de jours de congés dont il bénéficie
- La date jusqu'à laquelle ces jours de congés peuvent être pris

L'employeur informe le salarié par tout moyen assurant une date certaine de réception, salarié (LRAR, lettre remise en propre contre décharge, mail ou bulletin de paie)

Après chaque arrêt maladie, l'employeur doit informer le salarié du nombre de jours de congés payés à prendre.

Les informations sont transmises dans le délai d'un mois qui suit la reprise du travail.

Arrêts antérieurs

Le droit à congés payés lors d'un arrêt maladie s'applique aux arrêts de travail intervenus au cours de la période du 1er décembre 2009 au 23 avril 2024 (veille de publication de la loi).

Il est possible de solliciter un rappel des congés payés :

- Le salarié n'est plus lié à son employeur : il bénéficie d'un délai de 3 ans à compter de la date de rupture de son contrat de travail pour obtenir le paiement d'indemnités compensatrices par son ancien employeur au titre d'arrêts maladie
- Le salarié est encore lié à son employeur au moment de la demande : il bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi pour réclamer les congés acquis au titre d'arrêts maladie intervenus au titre de périodes antérieures

Exemples de calcul

Absence mois complet

Salarié absent tout le mois de juin :

- Acquisition des CP en jours ouvrables
 - Nombre de jours de CP acquis : 0
 - Nombre de jours de CP maladie non professionnelle acquis : 2 jours ($2,5 * 0,80$)
- Acquisition des CP en jours ouvrés
 - Nombre de jours de CP acquis : 0
 - Nombre de jours de CP maladie non professionnelle acquis : 1,664 jours ($2,08 * 0,80$)

Absence mois incomplet

Salarié absent du 3 au 9 juin :

- Acquisition des CP en jours ouvrables – 25 jours ouvrables sur le mois de juin
 - Nombre de jours de CP acquis : $2,5 * 19 / 25 = 1,9$ jours
 - Nombre de jours de CP maladie non professionnelle acquis : $2 * 6 / 25 = 0,48$ jours
- Acquisition des CP en jours ouvrés – 20 jours ouvrés sur le mois de juin
 - Nombre de jours de CP acquis : $2,08 * 15 / 20 = 1,9$ jours
 - Nombre de jours de CP maladie non professionnelle acquis : $1,664 * 5 / 20 = 0,416$ jours

Calcul du Brut congés

Le brut congés est calculé en fonction de l'acquisition des congés payés.

Salarié absent du 3 au 9 juin - brut congés sans absence 3000 € :

- Calcul brut congés CP en jours ouvrables – 25 jours ouvrables sur le mois de juin
 - Brut CP : $3000 * 19 / 25 = 2\,280$ €
 - Brut CP maladie non professionnelle : $3000 * 0,80 * 6 / 25 = 576$ €
 - Brut CP du mois = 2 856 €
- Calcul brut congés CP en jours ouvrés – 20 jours ouvrés sur le mois de juin
 - Brut CP : $3000 * 15 / 20 = 2\,250$ €
 - Brut CP maladie non professionnelle : $3000 * 0,80 * 5 / 20 = 600$ €
 - Brut CP du mois = 2 850 €

Mise en place du paramétrage

Rappel : Un salarié acquiert 2,5 jours de congés payés par mois de travail effectif chez le même employeur soit 30 jours (ou 5 semaines) pour une année complète.

L'acquisition peut être réalisée en jours ouvrés (2,08 jours acquis par mois), en fonction de la méthode de prise des congés. Le plus favorable s'applique pour le salarié.

Depuis le 24 avril, le salarié en maladie non professionnelle acquiert 80 % de ses congés payés soit, 2 jours ouvrables de congés par mois d'absence.

La loi ne définit pas de méthode de calcul détaillée. Nous avons choisi de proposer un paramétrage d'acquisition des congés payés pour maladie non professionnelle en jours ouvrés ou ouvrables en fonction de l'information libre société définie dans les paramètres du dossier.

Préambule

Le paramétrage proposé dans le Plan de Paie Utilisateur concerne les employeurs qui proratisent l'acquisition des congés payés dans le cadre des arrêts de travail pour maladie non professionnelle dans leur dossier.

Les employeurs dont la convention collective précise que les congés payés sont acquis même en cas d'absence ne sont pas concernés. Un test est réalisé pour ne pas déclencher de calcul d'acquisition de jours de congés payés pour maladie non professionnelle dans ce cas.

Le nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis est arrondi à la demi-journée supérieure. Le calcul de l'arrondi ne tient pas compte des jours de congés payés légaux.



Le calcul de l'arrondi est réalisé sur le mois de clôture des congés ou lors de la sortie du salarié.

Dans le cas d'une clôture intermédiaire sur l'un de ces mois, l'arrondi calculé précédemment est repris dans le calcul du nouvel arrondi.

Des ajustements manuels peuvent être nécessaires.

Le paramétrage réalisé pour le calcul du brut congés payés tient compte du coefficient de 80% et des mêmes règles définies pour l'acquisition des congés payés maladie non professionnelle.

Le paramétrage proposé est basé sur les constantes et rubriques du Plan de Paie Sage.

Le paramétrage est basé sur le code du travail, il ne traite pas des spécificités liées au conventionnel, ni des spécificités liées aux caisses spécifiques (MSA, CCVRP.....etc.).



Le paramétrage proposé doit être mis en place dès le 1^{er} mois de la période de référence d'acquisition des congés payés.

Si le paramétrage est réalisé ultérieurement, il sera nécessaire de modifier les éléments manuellement.



La version de fin d'année proposera des améliorations produit et évolutions facilitatrices (nouveau compteur, gestion du délai de report...).

Le paramétrage disponible dans ce plan de paie utilisateur pourra être adapté à ces futures modifications.

Pré requis



Avant de commencer la mise en place du paramétrage de l'acquisition des congés payés en cas de maladie, au niveau de votre dossier, nous vous conseillons de faire une sauvegarde de votre fichier de paie et nous vous recommandons de lancer une édition détaillée au format PDF de vos constantes et rubriques.



Important : L'option "Validé" des bulletins n'enregistre pas l'exhaustivité des informations du bulletin dans les cumuls. Nous vous recommandons de réaliser la mise à jour des paramètres de cette documentation avant l'élaboration de tous vos bulletins de paie du mois.

Cas non gérés

Liste non exhaustive :

- Gestion de la rétroactivité (arrêts de travail intervenus au cours de la période du 1er décembre 2009 au 23 avril 2024)
- Règle d'équivalence
- Calcul des congés payés légaux proratisés (doit déjà être mis en place dans le dossier)
- Calcul de la provision pour congés payés maladie non professionnelle

Mise en place



Le Plan de Paie Utilisateur « UPP_CongesMaladieNonPro » est disponible [ici](#) pour la version 7.00 de Sage 100 Paie & RH.

Les éléments à récupérer du Plan de Paie Utilisateur

Le paramétrage de l'acquisition des congés payés dans le cadre d'une absence maladie non professionnelle utilise les éléments suivants :

- Les constantes communes à plusieurs paramétrages. Si elles n'existent pas dans votre dossier vous devez les récupérer du Plan de Paie Sage :
 - Constantes liées aux congés **MOICLOCONG**, **COACSUPP**, **COACMOIS** et **BRUTCONG**
 - Constantes pour les calculs de jour **S_JRSOUVAT**, **FI_JRSOUVT**, **EV_JRSOUVE**, **EV_JRSOUVA**, **FI_JRSOUVP**, **S_JRSOUVAP** et **S_SORTI**
- Les constantes propres au paramétrage :
 - Code mémo [**CPM**] : gestion des congés payés maladie non professionnelle acquis
 - Code mémo [**CPMA**] : gestion d'une alerte en cas de dépassement du nombre de jours acquis
- La rubrique spécifique au calcul du brut congés :
 - **18901** « Déduction brut congés maladie »
- La rubrique de déclenchement de l'alerte :
 - **18902** « Alerte dépassement CP acquis »
- Les infos libres :
 - **STE0110000** « Quel est le nombre de jours de congés acquis par mois ? »
 - **STE0111000** « Quelle est la méthode d'acquisition des congés payés ? »
- Les natures d'évènement :
 - **2000** « Arrêt de travail maladie »
 - **2050** « Arrêt de travail maladie longue durée »



Si les natures d'évènements ont été personnalisées dans votre dossier, nous vous conseillons de ne pas les sélectionner de l'UPP mais les modifier directement dans votre dossier de paie.

Mise à jour du dossier

A partir du menu Fichier \ Mise à jour des sociétés, sélectionnez les sociétés concernées par le paramétrage et lancez le traitement de mise à jour.

Les adaptations dans votre dossier

Les paramètres

Répondre à l'info libre société **STE0110000** « Quel est le nombre de jours de congés acquis par mois ? » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société.

Répondre à l'info libre société **STE0111000** « Quelle est la méthode d'acquisition des congés payés ? » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Edition des infos libres société.

Les libellés de groupe

Dans le groupe **JRSABS** « Saisie des jours d'absence » au niveau du menu Fichier \ Paramètres \ Libellés de groupe, ajouter les constantes :

- **CPM_JRABSO** « Nb jrs absence maladie non pro »
- **CPM_ARROND** « Historisation de l'arrondi »

Les natures d'évènements

Si vos natures d'évènements sont personnalisées, adaptez les paramétrages :

- Onglet Cumuls des natures d'évènements **2000** et **2050** :
 - Ajouter la constante **CPM_JRABSO** - valeur **CPM_TNBA** – Par jour cochée

Constante	Intitulé	Valeur	/j	Sens
CPM_JRABSO	Nb jrs absence maladie non pro	CPM_TNBA	☒	(+)
HA01	Absence maladie	0,00	☒	(+)
MAL_NBUSS	Nb USS maladie	JRSINDEMEV	☐	(+)
MAL_NBJRAB	Nb jrs abs maladie	MAL_NBJ	☒	(+)

A cumuler dans la rubrique

0 Nombre 0,000 Par jour

A cumuler dans la zone d'édition 0

Les bulletins salariés

Insérer la rubrique de déduction du brut congés dans les bulletins modèles ou bulletins salariés concernés la proratisation des congés payés dans le cadre des absences maladie. Il s'agit de la rubrique **18901** « Déduction brut congés maladie ».

Renseigner la constante **CPM_ACQCPM** « Nombre de CP maladie acquis » dans les bulletins des salariés, onglet Congés / absences, sous onglet Congés, Congés N \ Congés supplémentaires acquis mois.

Renseigner la constante **CPM_TSOR** « Test historisation arrondi » dans les bulletins des salariés, onglet Valeur de base, sous onglet Variable du mois, Saisie des jours d'absence \ Code **CPM_ARROND**.



Ces constantes peuvent être ajoutées dans tous les bulletins des salariés par import de GA.

Retrouvez la procédure dans la base de connaissance « [Importer au format Excel](#) ».

Insérer la rubrique **18902** « Alerte dépassement CP acquis » dans les bulletins des salariés pour lesquels vous souhaitez qu'une alerte soit affichée si le nombre de congés payés maladie non professionnelle est supérieur à 24 jours (limite fixée par la loi).

L'alerte sera déclenchée dans les cas suivants :

- De la rétroactivité depuis 2009 avec une imputation manuelle des jours acquis durant les périodes de maladie non professionnelle antérieures sur le compteur supplémentaire N
- De régularisation par saisie manuelle de l'utilisateur d'une valeur supérieure à 2 sur le compteur supplémentaire N

Le déclenchement de l'alerte permettra de prévenir l'utilisateur qui pourra apporter les éventuelles modifications dans ses compteurs de congés.

Détail des paramétrages disponibles

Valeurs du mois

- Constante de type prédéfinie **CPM_JRABSO** « Nb jrs absence maladie non pro » : Stocke le nombre de jours d'absence maladie en ouvrés ou ouvrables

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_JRABSO
Intitulé	Nb jrs maladie non pro
Mémo	CPM

- Constante de type réponse **CPM_NBCP** « Réponse Nombre de CP acquis » : Réponse à l'info libre **STE0110000** Quel est le nombre de jours de congés acquis par mois ?

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_NBCP
Intitulé	Réponse Nombre de CP acquis
Mémo	CPM
Réponse à l'info libre	STE0110000

- Infos libres **STE0111000** « Quelle est la méthode d'acquisition des congés payés ? »

Champs	Informations à saisir
Code	STE0111000
Intitulé	Quelle est la méthode d'acquisition des congés payés ?
Nature	Société
Type	Choix
Valeurs associées	0 - Méthode jours ouvrés 1 - Méthode jours ouvrables

- Constante de type réponse **CPM_ACQME** « Méthode d'acquisition des CP » : Réponse à l'info libre **STE0111000** Quelle est la méthode d'acquisition des congés payés ?

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQME
Intitulé	Méthode d'acquisition des CP
Mémo	CPM
Réponse à l'info libre	STE0111000

- Constante de type valeur **CPM_POURC** « Pourcentage CPM / CP + Brut CP » : Correspond au pourcentage appliqué pour l'acquisition des jours de congés payés maladie non professionnelle et brut congés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_POURC
Intitulé	Pourcentage CPM / CP + Brut CP
Mémo	CPM
Valeur	0,8

- Constante de type tranche **CPM_OUVR** « Méthode de calcul acq. CP » : Teste en fonction de l'info libre **STE0111000** si l'acquisition des congés payés est en jours ouvrés ou ouvrables

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_OUVR
Intitulé	Méthode de calcul acq. CP
Mémo	CPM
Base de test	CPM_ACQME
Sens	Inférieur ou égal
Tranche	Si CPM_ACQME < 0,00 Alors FI_JRSOUVT Si 0,00 <= CPM_ACQME Alors S_JRSOUVAT

- Constante de type tranche **CPM_OUVT** « Nombre de jours mois total » : Calcule le nombre de jours du mois en jours ouvrés ou en jours ouvrables

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_OUVT
Intitulé	Nombre de jours mois total
Mémo	CPM
Base de test	CPM_ACQME
Sens	Inférieur ou égal
Tranche	Si CPM_ACQME < 0,00 Alors FI_JRSOUVP Si 0,00 <= CPM_ACQME Alors S_JRSOUVAP

- Constante de type calcul **CPM_CPMT** « Nb de CP maladie / mois » : Calcule le nombre de congés payés maladie non professionnelle légaux acquis en jours ouvrables ou ouvrés en fonction de l'info libre société

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_CPMT
Intitulé	Nb de CP maladie / mois
Mémo	CPM
Calcul	CPM_NBCP * CPM_POURC * CPM_OUVR / CPM_OUVT

Période de référence

- Constante de type calcul **CPM_MOIDEB** « Mois de début de la période CP » : Calcule le premier mois de la période de référence des congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_MOIDEB
Intitulé	Mois de début de la période CP
Mémo	CPM
Calcul	MOICLOCONG + 1

- Constante de type calcul **CPM_ANN1** « Année N-1 » : Calcule l'année encours - 1

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ANN1
Intitulé	Année N-1
Mémo	CPM
Calcul	ANNEE_PAIE - 1

- Constante de type test **CPM_TDEB** « Année début acquisition CP » : Calcule l'année de début de période de référence des congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TDEB
Intitulé	Année début acquisition CP
Mémo	CPM
Test	Si MOISPAIE >= CPM_MOIDEB Alors ANNEE_PAIE Sinon CPM_ANN1

- Constante de type test **CPM_TDEP** « Année début CP / Présence » : Teste si la date d'entrée est postérieure à la date de début de la période de référence

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TDEP
Intitulé	Année début CP / Présence
Mémo	CPM
Test	Si DATEENTREE >= CPM_DEBCP Alors DATEENTREE Sinon CPM_DEBCP

- Constante de type date **CPM_DEBCP** « Date début CP » : Calcule la date de début de la période de référence des congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_DEBCP
Intitulé	Date début CP
Mémo	CPM
Type	Date
Jour	1
Date d'origine	CPM_MOIDEB
Date de fin	CPM_TDEB

- Constante de type date **CPM_FINCP1** « Jour fin période CP » : Calcule le jour de fin de la période de référence des congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_FINCP1
Intitulé	Jour fin période CP
Mémo	CPM
Type	Date calculée
Calcul en	Jours calendaires
Date d'origine	CPM_DEBCP
Date de fin	0
Nombre	-1

- Constante de type date **CPM_FINCP** « Date fin CP » : Calcule la date de fin de la période de référence des congés payés

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_FINCP
Intitulé	Date fin CP
Mémo	CPM
Type	Date calculée mois calendaires
Date d'origine	CPM_FINCP1
Date de fin	0
Nombre	12

Acquisition des congés payés maladie non professionnelle

- Constante de type calcul **CPM_PROAB** « Proratisation absence maladie » : Calcule le prorata entre le nombre de jours maladie non professionnelle et le nombre de jours du mois

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_PROAB
Intitulé	Proratisation absence maladie
Mémo	CPM
Calcul	CPM_JRABSO / CPM_OUVR

- Constante de type calcul **CPM_ACQCP** « Proratisation des CP maladie » : Calcule le nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis du mois

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQCP
Intitulé	Proratisation des CP maladie
Mémo	CPM
Calcul	CPM_CPMT * CPM_PROAB

- Constante de type test **CPM_ACQ** « Test acquisition mensuelle max » : Compare les congés payés maladie non professionnelle acquis sur le mois avec le maximum des congés payés maladie non professionnelle mensuels

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQ
Intitulé	Test acquisition mensuelle max
Mémo	CPM
Test	Si CPM_ACQCP > CPM_CPMT Alors CPM_CPMT Sinon CPM_ACQCP

- Constante de type calcul **CPM_ACQARC** « Arrondi CP maladie annuel » : Calcule l'arrondi à appliquer aux jours acquis de congés payés maladie non professionnelle sur la période de référence

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQARC
Intitulé	Arrondi CP maladie annuel
Mémo	CPM
Arrondi	Entier - Supérieur
Calcul	CPM_CPSUP + CPM_ACQ - CPM_HARR

- Constante de type cumul **CPM_CPSUP** « Congés sup acquis année » : Récupère les jours de congés payés maladie non professionnelle acquis depuis le début de la période de référence

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_CPSUP
Intitulé	Congés sup acquis année
Mémo	CPM
Période	De date à date
Du	CPM_DEBCP
Au	CPM_FINCP
Constantes	COACSUPP

- Constante de type calcul **CPM_ACQAR1** « Différence entre acq & arrondi » : Calcule la différence entre l'arrondi à l'entier supérieur des congés payés maladie non professionnelle acquis annuellement et le nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis sur l'année

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQAR1
Intitulé	Différence entre acq & arrondi
Mémo	CPM
Calcul	CPM_ACQARC - CPM_ACQ - CPM_CPSUP

- Constante de type calcul **CPM_ACQAR2** « Déduction arrondi entier + arrondis précédents en cas de clôture intermédiaire > 0,5 » : Retranche 0.5 jours au calcul de la différence entre les jours acquis et l'arrondi calculé

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQAR2
Intitulé	Déduction arrondi entier > 0,5
Mémo	CPM
Calcul	CPM_ACQAR1 + CPM_HARR

- Constante de type test **CPM_ACQT** « Test calcul de l'arrondi » : Teste si la différence entre les jours acquis et l'arrondi calculé est supérieur à 0,5 pour soustraire 0,5 jours

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQT
Intitulé	Test calcul de l'arrondi
Mémo	CPM
Test	Si CPM_ACQAR1 >= 0,50 Ou CPM_ACQAR2 >= 0,50
	Alors 0,5
	Sinon 0,00

- Constante de type calcul **CPM_ACQAR3** « Calcul arrondi du bulletin » : Calcule l'arrondi à appliquer aux jours acquis de congés payés maladie non professionnelle sur la période de référence

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQAR3
Intitulé	Calcul arrondi du bulletin
Mémo	CPM
Calcul	CPM_ACQARC - CPM_ACQ - CPM_CPSUP - CPM_ACQT

- Constante de type test **CPM_TARR** « Test arrondi clot. interm. » : Teste si des jours de maladie non professionnelle sont calculés sur le mois pour calculer l'arrondi

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TARR
Intitulé	Test arrondi clot. interm.
Mémo	CPM
Test	Si CPM_JRABSO <> 0,00 Et MOICLOCONG = MOISPAIE
	Alors CPM_ACQAR3
	Sinon 0,00

- Constante de type calcul **CPM_ARRS** « Calcul arrondi salarié sorti » : Calcule le nombre de jours à déduire de l'historique arrondi pour un salarié sorti sur le bulletin en cours afin de mettre le compteur des arrondis à 0

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ARRS
Intitulé	Calcul arrondi salarié sorti
Mémo	CPM
Calcul	CPM_HARR * (-1,00)

- Constante de type test **CPM_TSOR** « Test historisation arrondi » : Teste si le bulletin est sur le dernier mois de la période de référence des congés et si le salarié est sorti sur la période du bulletin en cours pour mettre à 0 le compteur des arrondis du mois

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TSOR
Intitulé	Test arrondi sorti bulletin
Mémo	CPM
Test	Si S_SORTI = 1 Et MOICLOCONG = MOISPAIE
	Alors CPM_ARRS
	Sinon CPM_TARR

- Constante de type prédéfinie **CPM_ARROND** « Historisation de l'arrondi » : Stocke l'arrondi calculé sur le nombre de jours d'absence maladie non professionnelle acquis

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ARROND
Intitulé	Historisation de l'arrondi
Mémo	CPM
Valeur par défaut	CPM_TSOR

- Constante de type cumul **CPM_HARR** « Historisation arrondi du mois » : Récupère le cumul des arrondis des jours de congés payés maladie non professionnelle acquis calculé sur le mois en cas de clôture intermédiaire

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_HARR
Intitulé	Historisation arrondi du mois
Mémo	CPM
Période	Cumul IMTA
Constantes	CPM_ARROND Mensuel

- Constante de type calcul **CPM_ACQAR** « CP maladie acquis fin période » : Calcule les jours acquis de congés payés maladie non professionnelle auxquels est ajouté l'arrondi de l'acquis année

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQAR
Intitulé	CP maladie acquis fin période
Mémo	CPM
Calcul	CPM_ACQ + CPM_ACQAR1 – CPM_ACQT

- Constante de type test **CPM_ACQM** « Acquisition CP maladie » : Compare le mois de paie en cours avec le mois de fin de période d'acquisition ou si le salarié est sorti pour appliquer l'arrondi

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQM
Intitulé	Acquisition CP maladie
Mémo	CPM
Test	Si MOISPAIE = MOICLOCONG Ou S_SORTI = 1,00 Alors CPM_ACQAR Sinon CPM_ACQ

- Constante de type test **CPM_ACQL** « Acq. CP légaux non prora. » : Teste si les congés payés légaux sont proratisés pour déclencher le calcul des congés payés pour maladie non professionnelle

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQL
Intitulé	Acq. CP légaux non prora.
Mémo	CPM
Test	Si COACMOIS >= CPM_NBCP Alors 0,00 Sinon CPM_ACQM

- Constante de type valeur **CPM_ACQCPM** « Nombre de CP maladie acquis » : Stocke le nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis sur le mois

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_ACQCPM
Intitulé	Nombre de CP maladie acquis
Mémo	CPM
Valeur	CPM_ACQL

Brut congés payés maladie non professionnelle

- Constante de type calcul **CPM_BJPSCE** « Nb jours de présence » : Calcule le nombre de jours de présence sur la période du bulletin

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_BJPSCE
Intitulé	Nb jours de présence
Mémo	CPM
Calcul	CPM_OUVR - CPM_JRABSO

- Constante de type calcul **CPM_BCPL** « Brut CP légaux » : Calcule le brut congés payés légal proratisé en fonction des jours de présence sur la période du bulletin (gestion des clôtures intermédiaires)

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_BCPL
Intitulé	Brut CP légaux
Mémo	CPM
Calcul	BRUTCONG * CPM_BJPSCE / CPM_OUVR

- Constante de type calcul **CPM_BCPM** « Brut CP maladie non profession » : Calcule le brut congés payés maladie non professionnelle (80%) proratisé en fonction des jours d'absence pour maladie non professionnelle sur la période du bulletin (gestion des clôtures intermédiaires)

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_BCPM
Intitulé	Brut CP maladie non profession
Mémo	CPM
Calcul	BRUTCONG * CPM_POURC * CPM_JRABSO / CPM_OUVR

- Constante de type calcul **CPM_BCPTOT** « Brut congé total (légal + CPM) » : Calcule le brut congés payés total (100% sur congés payés classiques, 80% sur congés payés maladie non professionnelle)

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_BCPTOT
Intitulé	Brut congé total (légal + CPM)
Mémo	CPM
Calcul	CPM_BCPL + CPM_BCPM

- Constante de type test **CPM_TBRU** « Acq. CP légaux non prora. » : Teste si des congés payés maladie non professionnelle sont acquis et que les congés payés légaux sont proratisés pour calculer le brut congés sur ces jours (même test de déclenchement que le calcul du nombre de jours acquis)

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TBRU
Intitulé	Acq. CP légaux non prora.
Mémo	CPM
Test	Si CPM_ACQCPM = 0,00 Et COACMOIS >= CPM_NBCP Alors 0,00 Sinon CPM_BRCPD

- Constante de type calcul **CPM_BRCPD** « Test calcul brut CP à déduire » : Calcule la différence entre le brut congé total du mois et le brut congé recalculé en fonction de l'acquisition des congés payés maladie non professionnelle

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_BRCPD
Intitulé	Test calcul brut CP à déduire
Mémo	CPM
Calcul	BRUTCONG - CPM_BCPTOT

- Rubrique de type brut **18901** « Déduction brut congés maladie »

Champs	Informations à saisir
Code	18901
Intitulé	Déduction brut congés maladie
Mémo	CPM
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant	CPM_TBRU
Onglet Associations	Renseigner à (NON) sauf Brut congés année en cours à (-)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (NON)
Onglet B. modèles	Insérer tous les bulletins modèles concernés par la proratisation des CP Maladie
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	Aucun

Alerte si dépassement congés payés maladie non professionnelle acquis

- Constante de type date **CPM_NBPM** « Nb de mois présence CP » : Calcule le nombre de mois de présence pour l'acquisition des congés payés maladie

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_NBPM
Intitulé	Nb de mois présence CP
Mémo	CPMA
Type	Nombre de mois
Date d'origine	CPM_TDEP
Date de fin	CPM_FINCP
Nombre	0

- Constante de type calcul **CPM_NBCPA** « Nb max CP maladie acquis année » : Calcule le nombre de congés payés maladie non professionnelle qu'il est possible d'acquérir sur la période de référence

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_NBCPA
Intitulé	Nb max CP maladie acquis année
Mémo	CPMA
Calcul	CPM_NBCP * CPM_POURC * CPM_NBPM

- Constante de type message **CPMALERTE** « Dépassement CP acquis autorisé »

Champs	Informations à saisir
Code	CPMALERTE
Mémo	CPMA
Message	Dépassement CP acquis autorisé

- Constante de type Congés **CPM_CPSUPA** « CP Supplémentaire acquis N » : Stocke le nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis sur la période

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_CPSUPA
Intitulé	CP Supplémentaire acquis N
Mémo	CPMA
Période	N
Droit	Supplémentaire
Élément	Acquis période

- Constante de type test **CPM_TALERT** « Test dépassement CP maladie » : Teste si le nombre de jours acquis de congés payés maladie non professionnelle est supérieur à la limite fixée par la loi (24 jours ouvrables ou 20 jours ouvrés)

Champs	Informations à saisir
Code	CPM_TALERT
Intitulé	Test dépassement CP maladie
Mémo	CPMA
Test	Si CPM_CPSUPA > CPM_NBCPA Alors CPMALERTE Sinon 0,00

- Rubrique de type brut **18902** « Alerte dépassement CP acquis »

Champs	Informations à saisir
Code	18902
Intitulé	Alerte dépassement CP acquis
Mémo	CPMA
Imprimable	Jamais
Formule	Montant pris tel quel
Montant	Retenue
Montant	CPM_TALERT
Onglet Associations	Renseigner à (NON)
Onglet Etats Administratifs	Renseigner à (NON)
Onglet B. modèles	Insérer les bulletins modèles
Onglet Variables	Aucune
Onglet B. clarifiés	Aucun

Jours d'absence

- Constante de type tranche **CPM_TNBA** « Nb jours abs ouvrés/ouvrables » : Calcule le nombre de jours d'absence dans la période de référence sur une base de jours ouvrés ou ouvrables

Champs	Informations à saisir
Code (*)	CPM_TNBA
Intitulé	Nombre de jours d'absence
Mémo	CPM
Base de test	CPM_ACQME
Sens	Inférieur
Tranche	Si CPM_ACQME < 0,00 Alors EV_JRSOUVE Si 0,00 <= CPM_ACQME Alors EV_JRSOUVAT

(*) Paramétrée dans les natures d'évènement pour alimenter la constante prédéfinie

CPM_JRABSO

Natures d'évènements

- Nature **2000** « Arrêt de travail maladie »

Champs	Informations à saisir
Code	2000
Intitulé	Arrêt de travail maladie
Valeur par défaut	MAL_NBH
Modifiable	Coché
Par jour	Coché
Gestion des absences	Coché
Intitulé court	MAL
Cumulé dans	Code constante Valeur Sens Par jour CPM_JRABSO CPM_TNBA (+) Oui HA01 (+) Oui MAL_NBIJSS JRSINDEMEV (+) MAL_NBJRAB MAL_NBJ (+) Oui
Arrêt de travail	Maladie
Nombre de jours de carence	3
Mode de calcul	Jours calendaires
Rubrique IJSS estimées	84150

- Nature **2050** « Arrêt de travail maladie longue durée »

Champs	Informations à saisir
Code	2050
Intitulé	Arrêt de travail maladie longue durée
Valeur par défaut	MAL_NBH
Modifiable	Coché
Par jour	Coché
Gestion des absences	Coché
Intitulé court	MALD
Cumulé dans	Code constante Valeur Sens Par jour AB_NBHR01 (+) Oui AB_NBJR02 MAL_NBJ (+) Oui CPM_JRABSO CPM_TNBA (+) Oui MLD_NBIJSS JRSINDEMEV (+)
Arrêt de travail	Arrêt > 6 mois
Mode de calcul	Jours calendaires
Rubriques IJSS estimées	0 (à renseigner)

Synthèse

	Eléments	Particularités
Constantes	Codes mémo : [CPM] et [CPMA]	[CPM] : Calcul les jours de congés payés maladie non professionnelle acquis [CPMA] : déclenche une alerte en cas de dépassement du nombre de jours de congés payés maladie non professionnelle acquis par rapport à la limite autorisée par la loi
Rubriques	Codes mémo : [CPM] et [CPMA]	Bulletins modèles : • Activer la rubrique 18901 (brut congés) • Activer la rubrique 18902 (alerte)
Infos libres société	STE0110000 STE0111000	• Répondre à l'info libre STE0110000 • Répondre à l'info libre STE011000
Libellé de groupe	JRSABS	• Insérer les constantes CPM_JRABSO et CPM_ARROND
Natures d'évènement	Absence	Pour les dossiers personnalisés • Ajouter la constante prédéfinie CPM_JRABSO dans les natures 2000 et 2050
Bulletin	Salariés	Renseigner la constante CPM_ACQPM dans le congés supplémentaires acquis N Renseigner la constante CPM_TSOR dans la constante prédéfinie CPM_ARROND